



Formulaire de demande d'inscription tardive

*En vertu de l'article 101 du Décret du 7 novembre 2013, à l'exception de l'inscription aux études de troisième cycle, **la date limite des demandes d'inscription est fixée au 30 septembre** suivant le début de l'année académique. Toutefois, **l'établissement d'enseignement supérieur peut autoriser exceptionnellement l'inscription d'un étudiant qui fait sa demande au-delà de cette date lorsque les circonstances invoquées le justifient, sans que cette demande d'inscription ne puisse être postérieure au 15 février.***

***Entre le 1er octobre et le 31 octobre de l'année académique en cours, un étudiant de première année de premier cycle peut demander de modifier son inscription** sans que cette nouvelle demande ne soit considérée comme une réorientation.*

Nom :

Prénom :

Cursus souhaité pour l'inscription :

Année d'études :

Circonstances justifiant la demande d'inscription tardive :

Je certifie ne pas avoir été inscrit(e) dans un autre établissement de Fédération Wallonie Bruxelles pour l'année académique 2025/2026.

Date et Signature de l'étudiant(e)